

SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION de BOISDINGHEM

Mairie de BOISDINGHEM
62 500 BOISDINGHEM

AVIS DE MISE A ENQUETE PUBLIQUE DU ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Président du Syndicat des Eaux de la Région de Boisdingham du 16 mai 2019, le zonage de l'assainissement de la Commune de BOISDINGHEM sera soumis à l'enquête publique durant 31 jours du 17 juin 2019 au 18 juillet 2019 inclus.

M. BOTIN Guy, Chef de Service de la gestion domaniale au Port autonome de Dunkerque, en retraite, assumera les fonctions de Commissaire-Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- ◆ un dossier sera déposé au Siège du Syndicat sis en Mairie de Boisdingham et pourra être consulté lors des permanences données ci-dessous afin que chacun puisse en prendre connaissance et noter éventuellement ses observations ou les adresser par écrit à M. le Commissaire-Enquêteur – Syndicat des Eaux de la Région de Boisdingham - lequel les annexera au registre ;

le Mardi de 09 h 30 à 11 h 00

le Vendredi de 16 h 00 à 18 h 00

Le dossier d'enquête sera également consultable, dans son intégralité, depuis le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications/Consultation du Public/Enquêtes publiques/Eau/Révision du zonage d'assainissement de la Commune de Boisdingham ». Le public pourra également faire connaître ses observations et propositions à cette rubrique, en cliquant sur le bouton « Réagir à cet article ».

Enfin, le public pourra consulter le dossier d'enquête depuis un poste informatique mis à sa disposition en préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP – Rue Ferdinand Buisson – 62 020 ARRAS Cedex 9) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

- ◆ une permanence sera assurée par le Commissaire-Enquêteur au Siège du Syndicat sis en Mairie de BOISDINGHEM les jours et heures ci-dessous, afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public et afin de consigner les observations éventuelles du Public sur le Registre d'Enquête.

Le lundi 17/06/2019 de 09 h 00 à 12 h 00
Le mercredi 26/06/2019 de 14 h 00 à 17 h 00
Le jeudi 18/07/2019 de 14 h 00 à 17 h 00

qui clôturera l'Enquête

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par M. le Commissaire-Enquêteur qui transmettra l'ensemble, accompagné de ses conclusions, à M. le Président du Syndicat des Eaux de la Région de BOISDINGHEM dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport sera transmise à M. le Préfet.

Le rapport du Commissaire-Enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public au Siège du Syndicat et seront consultables sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais, à la rubrique susvisée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.